



## Discipline Dressage

# Règlement du Championnat Suisse Dressage Poney

## 1 Autorisation de participation

Les cavalières et cavaliers désirant participer au Championnat Suisse Dressage Poney doivent remplir les conditions suivantes:

- Âge maximum : 16 ans
- Doivent être de nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours. Exceptions: Les cavalières et cavaliers de nationalité étrangère avec le « statut spécial FEI » selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent également participer au Championnat Suisse.
- Être détentrice/détenteur d'une licence de dressage de la FSSE.
- Prendre le départ avec des poneys inscrits au registre de la FSSE et âgés de 6 ans au minimum. Ces poneys doivent être en possession d'un certificat de toisage officiel validé par la FSSE.
- La paire doit avoir obtenu au moins une fois 65% dans une épreuve dès L14 dans les 12 mois précédents le CS.

Les poneys qui ont franchi la limite SoP de 1200 SoP en épreuves L selon RD FSSE sont autorisés à participer au Championnat Suisse.

L'organisateur est autorisé à inviter d'autres participants. Ces éventuels cavaliers étrangers peuvent participer aux compétitions individuelles mais ne figureront pas au classement du Championnat Suisse. En cas de nombreuses inscriptions, les paires suisses ont la priorité.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux/poneys différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavaliers soient respectées.

Si moins de cinq participants sont inscrits à un Championnat Suisse de la FSSE - mais qu'au moins deux ont pris le départ - seul le titre de Champion Suisse avec la médaille d'or sera attribué. Les places deux et trois du podium ne seront pas occupées et les médailles d'argent et de bronze ne seront pas attribuées.

## 2 Écuries et contrôles d'identification

Les poneys qui participent aux épreuves comptant pour le Championnat Suisse doivent impérativement être logés dans les écuries officielles du concours. Avant le premier départ, ces poneys sont soumis à un contrôle du signalement et à une visite vétérinaire. Les poneys doivent y être présentés avec la bride et le passeport, mais sans guêtres, ni bandages. Cela s'applique également aux éventuels cavaliers étrangers qui ne figurent pas au classement du CS.

Les poneys participant aux éventuelles épreuves-cadre peuvent être logés dans les écuries officielles. S'ils y sont logés, ils sont également soumis à une visite vétérinaire avant le premier départ.

Les passeports équins restent dans les mains de l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse. Ils seront rendus à leur propriétaire après le décompte final.



### 3 Déroulement

#### 3.1 Programme du Championnat Suisse

Le Championnat Suisse Dressage Pony comprend trois épreuves distinctes:

- 1ère épreuve : FEI Team Competition Test Pony, dernière édition (voir aussi le programme L19 FSSE)
- 2<sup>ème</sup> épreuve : FEI Individual Competition Test Pony, dernière édition
- 3<sup>ème</sup> épreuve : FEI Pony Kür L, dernière édition

Ces programmes sont à effectuer de mémoire.

Exception CS : les points de la paire ne sont pas pris en compte pour les CS.

#### 3.2 Classement

Les trois épreuves sont jugées séparément.

Le résultat final comptant pour le Championnat Suisse s'obtient par l'addition des pourcentages des trois épreuves. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat obtenu dans l'épreuve 3 (FEI Pony Kür L) départage les concurrents.

#### 3.3 Participation avec deux poneys

Un/e cavalier/ière peut participer aux différentes épreuves du Championnat Suisse avec deux poneys. Cependant, pour le classement du Championnat Suisse, seul un poney compte. Au plus tard, une demi-heure avant le début du tirage au sort, le/la cavalier/ière doit venir annoncer quel poney compte pour le classement du Championnat Suisse. Le poney comptant pour le Championnat Suisse doit être monté comme premier poney dans l'épreuve. Le deuxième poney compte seulement pour le classement des épreuves individuelles.

#### 3.4 Tirage au sort de l'ordre de départ

L'ordre de départ est tiré au sort la veille de l'épreuve concernée en présence d'au moins un/une participant(e) dudit Championnat Suisse.

**Pour la Kür** : L'ordre de départ dans l'ordre inverse du classement intermédiaire. La participation au sound check est obligatoire.

#### 3.5 Autorisation de départ dans les diverses épreuves

Sont autorisés à prendre le départ dans les épreuves partielles tous les cavaliers/toutes les cavalières remplissant les conditions de l'art. 1.

#### 3.6 Equipement

- Une cravache de max. 1 mètre de longueur est autorisée seulement sur la place d'entraînement
- Les éperons arrondis et en métal de maximum 3,5 cm sont obligatoires (en analogie avec le règlement FEI)
- Harnachement selon le règlement de la FSSE. Si le CS compte comme épreuve de sélection pour un championnat international, d'autres directives peuvent être adoptées.



## **4 Distinctions et prix**

### **4.1 Epreuves 1 à 3**

- Prix en argent (au minimum selon le règlement FSSE en vigueur)
- Les plaques d'écurie (selon le règlement FSSE en vigueur)

### **4.2 Championnat Suisse**

- Médailles FSSE d'or, d'argent et de bronze aux cavaliers/ères classés du 1er au 3ème rang.
- Prix d'honneur au vainqueur.
- Les plaques d'écurie pour les classés au rang 1 à 10.
- Flots à tous/toutes les participants/participantes

## **5 Inscriptions**

Selon l'avant-programme des organisateurs du Championnat Suisse.

## **6 Finances d'engagement**

Pour les trois épreuves, le règlement dressage, nouvelle édition fait foi.

## **7 Carré de dressage**

Dimensions 20 x 60 m

## **8 Officiels**

### **8.1 Désignation du délégué technique**

L'organisateur propose un nom au ressort technique avant d'en faire la demande officielle au délégué technique prévu. Le ressort technique fait approuver la proposition par le directoire de la discipline dressage.

### **8.2 Désignation des officiels**

Tous les officiels engagés lors du Championnat Suisse y compris des éventuels remplaçants sont à proposer à temps au directoire de la discipline dressage pour approbation. Les propositions de l'organisateur relatives aux officiels souhaités doivent être soumises par le délégué technique au chef technique de la discipline qui est responsable pour l'approbation par le directoire de la discipline. Le directoire a le droit de refuser des propositions soumises.

Selon le Règlement de dressage FSSE, le fait de juger des membres de sa famille et ses propres élèves est expressément interdit lors des championnats.

### **8.3 Directives pour la sélection**

5 officiels par épreuve

Au moins 2 juges étrangers FEI si possible avec l'expérience des championnats internationaux

Au moins 2 juges suisses du degré M au minimum

Le 5<sup>ème</sup> juge devrait si possible être également un juge étranger FEI.



## **9 Frais**

Les soutiens financiers du Directoire Dressage sont destinés à des fins déterminées également en ce qui concerne l'indemnisation des officiels.

*Ce règlement a été approuvé le 15 mars 2021 par le Directoire de la discipline dressage et il remplace l'ancienne version.*